

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2025_3_18**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 07 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente LES SALELLES, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 01 Avril 2025

Présents : 27

Votants : 31

Titulaires : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROBERT Lionnel

Objet : Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée d'élaborer le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) bassin de la Cèze _ désignation d'un représentant

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur RISSE Michel

Pouvoirs :

Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien
Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur NOEL Daniel
Monsieur THIBON Pierre a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame DOLADILLE Monique, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian

Secrétaire de Séance : Monsieur Lionnel ROBERT

M. Joël FOURNIER, Président, informe l'assemblée qu'une Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée d'élaborer le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Cèze et de petits affluents du Rhône a été créée par arrêté du Préfet du Gard.

Cette commission est un organe de mobilisation et d'impulsion qui assure l'organisation et l'avancée de la démarche. Elle décide, après concertation, des mesures de gestion applicables aux ressources en eau et aux milieux aquatiques, qui seront formalisées dans le SAGE.

La durée du mandat des membres de la commission est de six années. L'arrêté préfectoral a fixé le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (25 membres). Aussi, pour notre intercommunalité, il est prévu un représentant qu'il conviendra de désigner en séance du conseil communautaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, DESIGNER Monsieur Robert BALMELLE pour représenter la Communauté de communes au sein de la Commission Locale de l'Eau, S'ENGAGE à transmettre la présente délibération aux services de la Préfecture du Gard.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 007-200039832-20250407-D_2025_3_18-DE

Emis le 07/04/2025, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le